

Procès-verbal du Conseil Municipal d'Argences en Aubrac

16 mars 2023

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 22

Présents : 18

Votants : 20

Présents : BROSSARD Estelle, CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, CONQUET Céline, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, GARREL Thierry, IMBERT Arnaud, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAIRINIAC Pascale, MOULIAC Philippe, NUGON Lucile, RAYMOND Delphine, TERRISSE Jean-François, VAISSIER Hugues, VALADIER Jean, VEZY Jean-Michel.

Absents excusés avec procuration : ALEXANDRE Hélène (procuration à Lucile NUGON)
FRANC Serge (procuration à Anne MAGNE)

Absents : FABREGUES Hélène,
VABRET Murielle

Invités : Carole FERRARY, agent Comptable
Alexandre PAULUS, Médiateur culturel
Nadine BRUNET-ASTRUC, Directrice Générale des Services

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal.

Le quorum étant vérifié, l'assemblée municipale peut valablement délibérer.

Lucile NUGON est désignée secrétaire de séance, sur proposition de M. le Maire.

M. le Maire précise s'agissant du Pôle Intergénérationnel et avant l'examen de l'ordre du jour, que la première journée de négociation avec les entreprises s'est tenue ce 16 mars avec pour objectif : la vérification des offres, la vérification de l'aboutissement technique des propositions et la recherche de pistes d'économies financières. La deuxième journée de négociation se tiendra le 30 mars 2023.

M. le Maire précise qu'une troisième journée devra être envisagée pour des négociations supplémentaires portant sur un lot important.

M. le Maire rappelle enfin que le coût des matériaux a un impact conséquent sur le budget du projet.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 février 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

M. le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le champ des délégations consenties par le Conseil Municipal, depuis le dernier Conseil Municipal du 8 février 2023.

Présentation du budget culturel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont les articles L. 2331-4 et L. 2331-6 où la commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la région et du département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant que la reprise en régie de l'activité culturelle, au 1^{er} janvier 2019, permet d'émarger à des fonds de manière pérenne,

Considérant que l'organisation qui pose la commune en tant que gestionnaire de la programmation culturelle impose que les recettes puissent être encaissées selon les règles de la comptabilité publique d'où la création d'une régie de recettes,

Considérant le recrutement d'un agent dédié aux missions culturelles, éducatives et patrimoniales, en cohérence avec le déploiement du projet communal,

Considérant la multiplicité des actions culturelles proposées sur le territoire communal, en concertation étroite avec les associations,

Monsieur le Maire expose que le projet culturel comprenant actions pédagogiques, communication, actions culturelles diverses et charges de personnel dont le coût prévisionnel s'élève à **116 400.77 €** est susceptible de bénéficier de subventions auprès de différentes instances (Région, Département, Mutualité Sociale Agricole, etc.), en fonction de l'assiette éligible. Monsieur le Maire rappelle que la dynamique culturelle est une composante majeure du projet de développement local. Elle emporte valorisation des ressources associatives du territoire, des partenariats structurants (PNR, DRAC, Région ...) et des politiques publiques transversales (projet éducatif, développement économique, qualification du lien social). Elle consolide les flux locaux aux impacts incontestables (fréquentation des commerces, des services, image de la commune).

Le plan de financement concernant cette opération est proposé, comme suit :

Désignation	Dépenses	Recettes
Charges courantes		
Fournitures	800	
Communications	2 000	
Charges de personnel		
Salariale	29 976.84	
Téléphone	302.4	
Déplacements	1 000	
Animations		
Cinéma	6 290	

Spectacle payant	9 760	4 000 ^(*)
Spectacle gratuit	18 483.85	
Prestations techniques	5 000	
GUSO	1 500	
SACEM/SACD	4 500	
Repas et hébergements	10 000	
Partenaires		
Subvention associations culturelles	22 000	
PNR		925
Subvention associations culturelles exceptionnelle	2 787	
Aides obtenues		8 000
Divers		
Factures à régulariser	2 000	
TOTAL	116 400.77	12 925

() Recettes prévisionnelles minimales ; l'objectif étant d'obtenir un équilibre.*

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider l'engagement dans l'opération
- D'accepter le plan prévisionnel de financement proposé,
- De le mandater pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

L'adjoint à la culture, en introduction, souligne l'accentuation de la culture comme lien social : participation des associations, enfants, adultes et personnes âgées lors d'évènements.

Deux spectacles coûteux, programmés bien plus tôt seront présentés cette année.

Le budget prévisionnel présenté est maximaliste. Une vigilance est à apporter aux dépenses qui seront réalisées.

La communication est importante pour assurer la promotion des spectacles et augmenter les recettes. Les stands au marché peuvent être supports (dépôt d'affiche et / ou flyer).

*Il est peut-être judicieux de réétudier les tarifs, avec un éclaircissement du tarif « famille ».
 Pour les Anim'Argences, la décision sera prise le matin si l'évènement doit être annulé en cas de menace de météo.*

Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire, fixé par l'article L2312-1 du CGCT, n'est obligatoire que pour les communes de 3500 habitants et plus.

Toutefois, il est opportun d'informer sur la situation financière de la collectivité et d'échanger sur les orientations budgétaires.

Ainsi, le DOB ne donne pas lieu à délibération.

Un environnement national marqué par :

- l'inflation : +5.2% en 2022 selon l'INSEE
- une hausse des dépenses d'électricité
- le déploiement de nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement : fonds vert
- la non éligibilité de la commune à la DETR pour 2023 (au regard du potentiel fiscal)

Le budget doit être construit en se souciant pleinement de l'équilibre budgétaire et en prenant en compte ces impacts.

Une attention extrême doit être portée, tant aux choix des projets à mettre en œuvre qu'à leur exécution.

Données consolidées par budget – année 2022

Budget principal

Fonctionnement		
Dépenses	3 021 452.99 €	86.91%
Recettes	5 261 907.33 €	112.75%

Investissement		
Dépenses	2 586 270.81 €	44.63%
Recettes	4 037 630.43 €	69.18%

Budget annexe assainissement

Fonctionnement		
Dépenses	41 588.22 €	39.67%
Recettes	130 817.15 €	57.02%

Investissement		
Dépenses	56 216.58 €	51.97%
Recettes	197 456.11 €	100.00%

Amortissements 119 442.25 €

Déficit reporté 213 875.09 €

Budget annexe Section Alpuech

Fonctionnement		
Dépenses	3 090.92 €	8.00%
Recettes	37 840.35 €	97.97%

Investissement		
Dépenses	- €	
Recettes	- €	

Excédent reporté 3 312.00 €

Budget annexe Lot. Les Nouelles

Fonctionnement	
Dépenses	- €
Recettes	- €

Déficit reporté 7 032.69 €

Investissement	
Dépenses	- €
Recettes	- €

Déficit reporté 20 235.36 €

Budget annexe Lot. Croze

Fonctionnement	
Dépenses	- €
Recettes	- €

Investissement	
Dépenses	- €
Recettes	- €

Déficit reporté 10 453.39 €

Budget annexe Lot. Le Luard

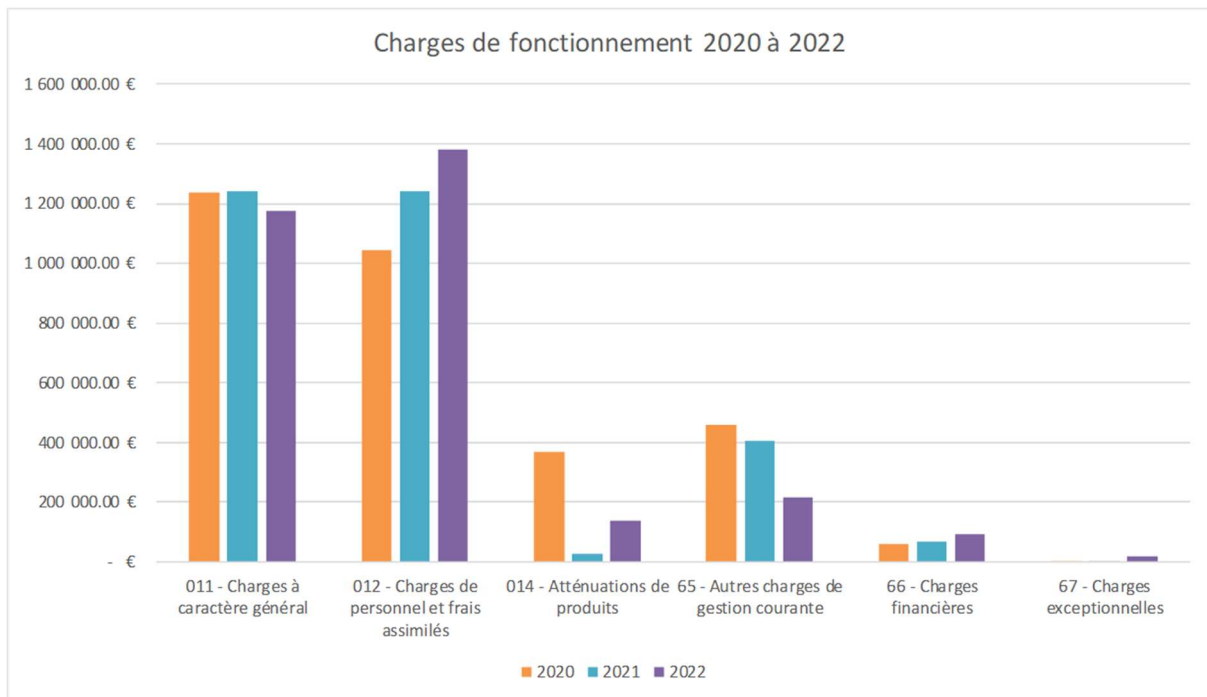
Fonctionnement	
Dépenses	- €
Recettes	- €

Déficit reporté 7 651.67 €

Investissement	
Dépenses	- €
Recettes	- €

Déficit reporté 64 034.25 €

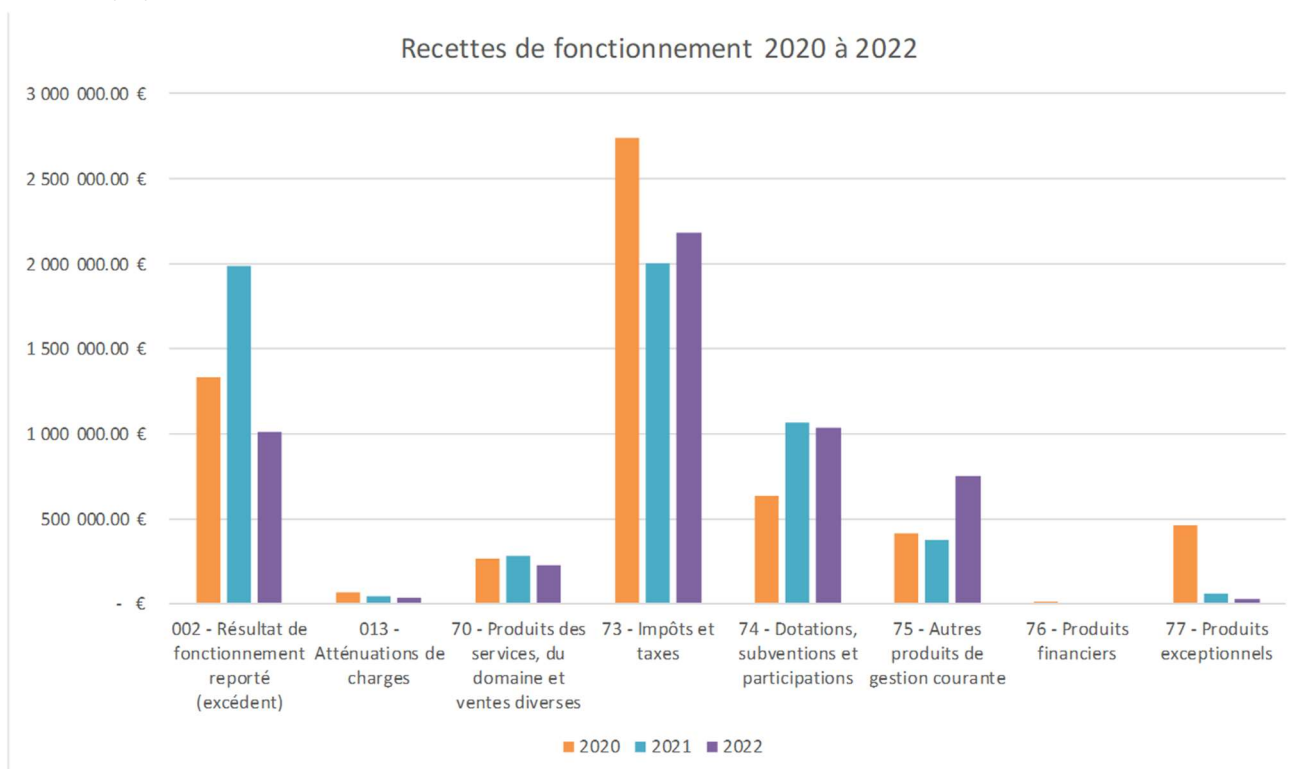
Comparatifs sur le budget principal



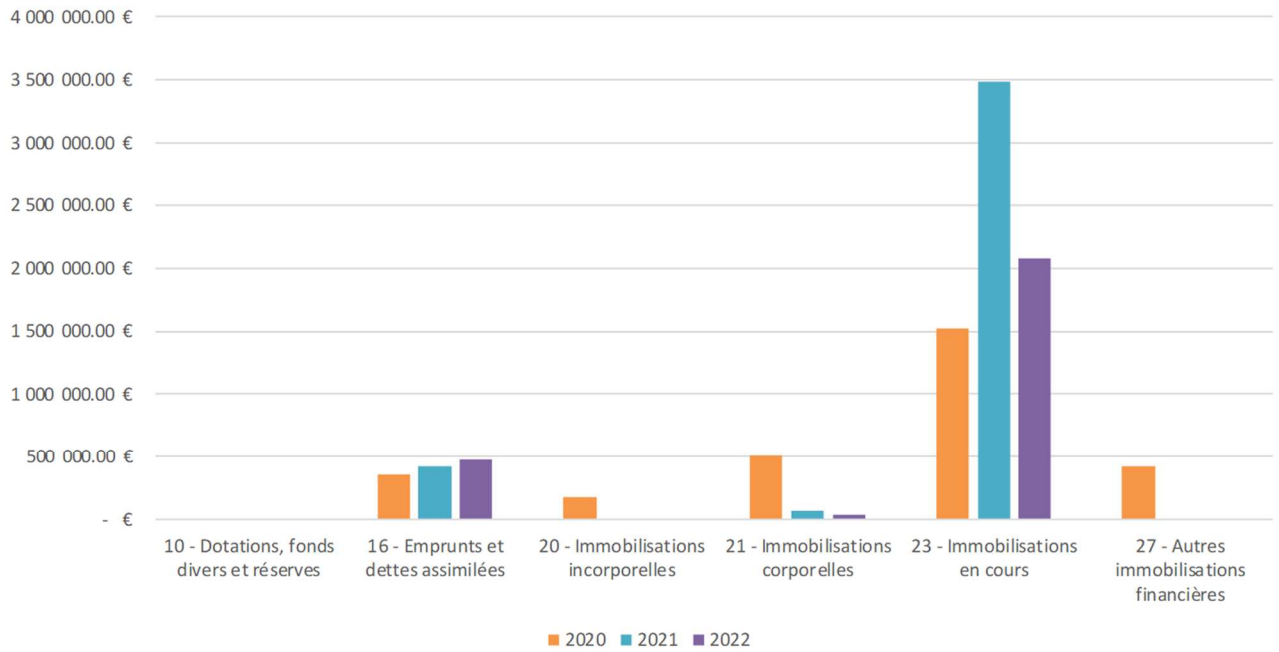
Zoom sur les charges de personnel

- évolution de la proportion / au total des charges de fonctionnement : 33% en 2020, 42% en 2021, 46% en 2022
- ratio du personnel = 41.76 % (< < collectivités similaires)
- depuis 2020, l'organisation des services se structurant, des agents supplémentaires ont été recruté :
 - * Virginie BIGET JACQUET, assistante administrative
 - * Bruno DELFESC, chef d'équipe technique
 - * Loïc DOMERGUE, agent technique (3 jours / semaine)
 - * Gloria LUISA-MARCELA, adjoint d'animation
 - * Elsa ROUQUETTE, coordinatrice EVS
 - * Helène DAL FARRA remplacée par Alexandre PAULUS, médiateur culturel
- néanmoins, des agents en fin de contrat (ou départ volontaire) n'ont pas été remplacés
 - * Quentin LAGARDE, technicien cartographe
 - * Bruno SOUQUET, gardien des Pontons
- choix d'embauche qualifiée
- des astreintes de déneigement en augmentation
- revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C
- remboursement URSSAF suite au contrôle (35 000 €)

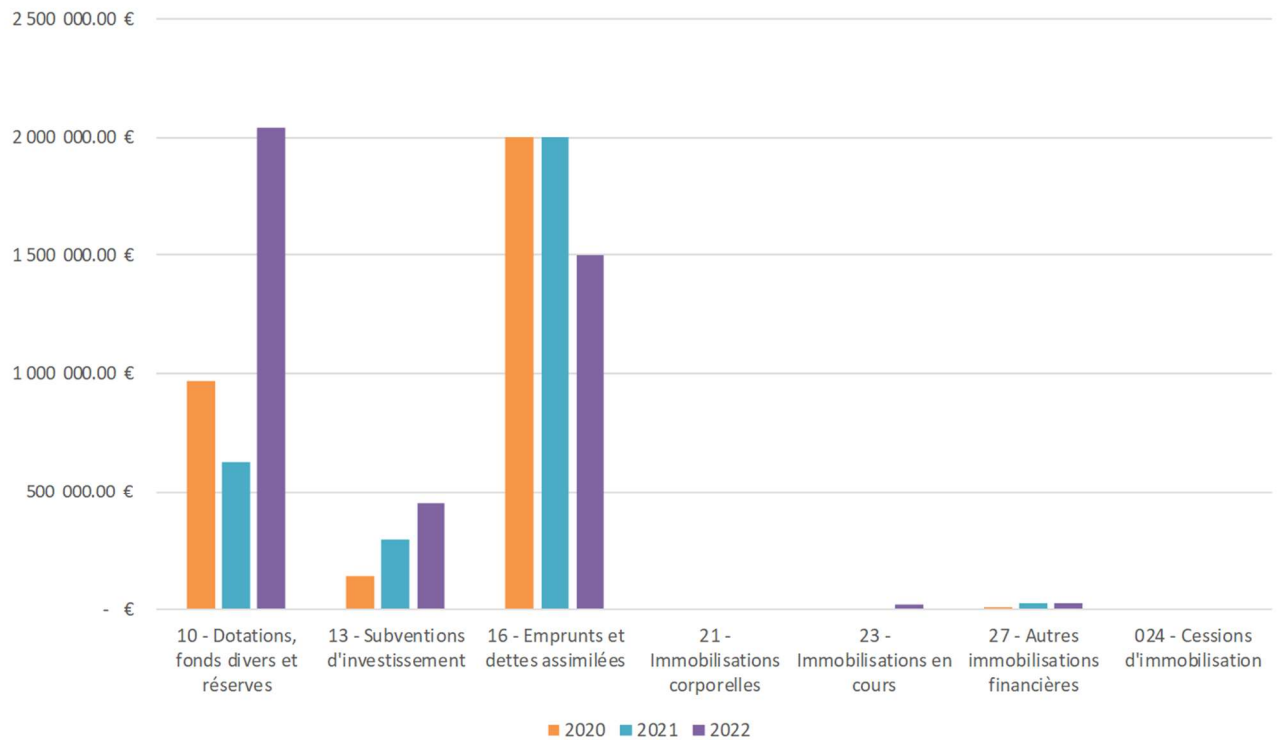
⇒ soutiens perçus : 36000 € (CCACV), 48000 € (ALSH), 30000 € (FS)



Dépenses d'investissement 2020 à 2022



Recettes d'investissement 2020 à 2022



Affectations de résultat par budget (projet)

Budget principal

	RESULTAT* CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1 231 400.08 €		1 535 482.10 €	1 030 629.00 € 1 114 950.00 €	84 321.00 €	304 082.02 €
FONCT	2 731 914.87 €	1 722 710.08 €	1 147 127.17 €			2 156 331.96 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	2 156 331.96 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Ligne 001= 304 082.02 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	2 156 331.96 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget annexe assainissement

	RESULTAT* CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1 043.92 €		- 5 047.20 €	49 125.00 €	-49 125.00 €	- 55 216.12 €
FONCT	197 456.11 €	57 000.00 €	21 640.57 €			21 640.57 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	21 640.57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	21 640.57 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Ligne 001= - 5 047.20 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	21 640.57 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget annexe Section Alpuech

	RESULTAT* CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	3 312.00 €		- €	- €	- €	3 312.00 €
FONCT	29 916.27 €	- €	4 833.16 €			34 749.43 €

0

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020		34 749.43 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		34 749.43 €
Ligne 001=	3 312.00 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Restes à réaliser

Budget principal

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT					05 janvier 2023	10:38:18
EN DEPENSE						
Collectivité : ARGENCES EN AUBRAC		Budget : BUDGET-PRINCIPAL		2022		
Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 231 400,08 €	1 231 400,08 €	0,00 €		
10226 - Taxe d'aménagement		3 500,00 €	0,00 €	0,00 €		
1641 - Emprunts en euros		550 000,00 €	457 869,97 €	0,00 €		
165 - Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00 €	1 529,47 €	0,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	505	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	508	73 000,00 €	23 388,00 €	49 162,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	521	80 000,00 €	2 400,00 €	0,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	522	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	524	48 000,00 €	25 087,50 €	18 593,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	536	87 160,00 €	18 806,40 €	68 354,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	540	48 000,00 €	39 008,11 €	8 992,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	560	6 000,00 €	5 772,00 €	0,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	562	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	564	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
2111 - Terrains nus		1 000,00 €	200,00 €	0,00 €		
212 - Agencements et aménagements de terrains		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
212 - Agencements et aménagements de terrains	560	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
2131 - Constructions bâtiments publics	507	15 285,00 €	0,00 €	15 285,00 €		
2132 - Constructions bâtiments privés	511	3 240,00 €	3 234,36 €	0,00 €		
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions		2 900,00 €	0,00 €	0,00 €		
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	511	57 810,00 €	57 809,95 €	0,00 €		
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	523	80 000,00 €	58 075,39 €	21 925,00 €		
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	550	8 200,00 €	0,00 €	3 088,00 €		

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	551	0,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	553	22 100,00 €	20 855,80 €	0,00 € ✓
2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	563	25 000,00 €	0,00 €	14 160,00 € ✓
2138 - Autres constructions		32 300,00 €	0,00 €	32 300,00 € ✓
2138 - Autres constructions	548	12 000,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
2138 - Autres constructions	552	136 000,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
2138 - Autres constructions	562	100 000,00 €	92 136,78 €	0,00 € ✓
2151 - Réseaux de voirie	502	100 000,00 €	42 720,30 €	0,00 € ✓
2152 - Installations de voirie	506	40 000,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	523	0,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	540	10 000,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
2157 - Matériel et outillage technique	539	174 500,00 €	39 480,00 €	0,00 € ✓
2157 - Matériel et outillage technique	552	26 000,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		14 750,00 €	7 046,78 €	0,00 € ✓
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	525	4 000,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	532	43 200,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
21621 - Biens historiques et culturels mobiliers: Biens sous-jacents	555	40 500,00 €	8 571,60 €	3 807,00 € ✓
2173 - Constructions (mise à dispo)		4 800,00 €	0,00 €	0,00 € ✓
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers		0,00 €	4 531,74 €	0,00 € ✓
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	511	12 500,00 €	10 204,18 €	0,00 € ✓
2182 - Matériel de transport	539	6 000,00 €	14 280,00 €	0,00 € ✓
2184 - Matériel de bureau et mobilier		18 600,00 €	10 044,00 €	0,00 € ✓
2184 - Matériel de bureau et mobilier	524	80 000,00 €	0,00 €	0,00 € ✓

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2184 - Matériel de bureau et mobilier	526	2 000,00 €	0,00 €	1 752,00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	531	13 000,00 €	0,00 €	4 240,00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	532	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		1 500,00 €	5 550,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	525	38 000,00 €	25 091,70 €	12 908,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	532	2 800,00 €	2 625,36 €	0,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	504	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	511	105 550,00 €	0,00 €	0,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	512	4 100,00 €	4 038,00 €	0,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	523	838 600,00 €	75 095,83 €	41 258,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	524	952 000,00 €	392 984,58 €	415 832,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	536	275 000,00 €	0,00 €	0,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	540	1 117 600,00 €	1 100 992,10 €	4 660,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	552	0,00 €	0,00 €	0,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	558	60 000,00 €	0,00 €	36 957,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	559	140 000,00 €	0,00 €	125 356,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	561	142 000,00 €	0,00 €	142 000,00 €
275 - Dépôts et cautionnements versés		1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
276348 - Créances sur autres communes		43 205,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses		7 026 600,08 €	3 793 887,55 €	1 030 629,00 €

**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE**

08 mars 2023 10:36:02

Collectivité : ARGENCES EN AUBRAC

Budget : BUDGET PRINCIPAL

2022

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
024 - Produits des cessions d'immobilisations		238 000,00 €	0,00 €	0,00 €
10222 - FCTVA		250 000,00 €	316 809,12 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement		3 000,00 €	3 207,79 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		1 722 710,08 €	1 722 710,08 €	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux		141 015,00 €	96 450,00 €	44 015,00 €
1322 - Régions		277 000,00 €	29 171,94 €	247 828,00 €
1323 - Départements		266 342,00 €	188 539,00 €	77 803,00 €
13251 - Subv. non transf. GFP de rattachement		129 800,00 €	0,00 €	45 000,00 €
1327 - Fonds européens		167 200,00 €	7 265,66 €	115 000,00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.		0,00 €	0,00 €	0,00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux		253 100,00 €	65 273,25 €	187 101,00 €
13462 - Fonds équip. non amort. - Dotation soutien investissement local		458 375,00 €	60 172,50 €	398 203,00 €
1641 - Emprunts en euros		1 900 388,21 €	1 500 000,00 €	0,00 €
275 - Dépôts et cautionnements versés		1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		28 000,00 €	27 999,96 €	0,00 €
Total des recettes		5 836 430,29 €	4 017 599,30 €	1 114 950,00 €

Budget annexe assainissement

**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN DEPENSE**

05 janvier 2023 10:42:04

Collectivité : ARGENCES EN AUBRAC

Budget : ASSAINISSEMENT

2022

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		213 875,09 €	213 875,09 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros		49 400,58 €	46 572,14 €	0,00 €
1678 - Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières		1 567,58 €	1 567,58 €	0,00 €
1687 - Autres dettes		8 076,86 €	8 076,86 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		49 125,00 €	0,00 €	49 125,00 €
Total des dépenses		322 045,11 €	270 091,67 €	49 125,00 €

**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE**

05 janvier 2023 10:42:04

Collectivité : ARGENCES EN AUBRAC

Budget : ASSAINISSEMENT

2022

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1068 - Autres réserves		197 456,11 €	197 456,11 €	0,00 €
Total des recettes		197 456,11 €	197 456,11 €	0,00 €

Endettement pluriannuel des emprunts

Budget BUDGET PRINCIPAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
00000925375	investissements 2016 : Travaux d'assainissement	31 251.37	31 251.37	31 251.37	31 251.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00000996522	PRET INVESTISSEMENT 2017	42 187.53	42 187.53	42 187.53	42 187.53	42 187.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
00001646710	EMPRUNT INVESTISSEMENT 2018	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04	90 495.04
00001677618	BP - REMBOURSEMENT DE PRETS 2018	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32	121 897.32
00002231199	INVESTISSEMENT 2019	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64	55 217.64
00002646445	INVESTISSEMENT 2020	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44	70 039.44
00002928874	INVESTISSEMENT 2021	54 920.04	54 920.04	54 920.04	54 920.04	54 920.04	54 920.04	54 920.04	54 919.94	54 920.04	54 920.04
00002928880	PRET INVESTISSEMENT COURT TERME	42 903.75	1 511 557.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
P410	INVESTISSEMENT ETABLISSEMENT	43 537.58	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16	66 575.16
Total budget BUDGET PRINCIPAL		552 449.71	2 044 141.04	532 583.54	532 583.52	501 332.23	459 144.64	459 144.64	459 144.54	459 144.64	459 144.64

Budget ASSAINISSEMENT

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
00001677656	ASSAINISSEMENT REMBOURSEMENT DE	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40
120 12 1885-1	ALPUECH-AVANCE REMBOURSABLE	712.24	712.24	712.24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
120121796BI S-1	STE GENEVIEVE REHABILITATION	671.82	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
120121797BI S-1	STE GENEVIEVE RUE DES BARRAGES 00008	382.78	382.78	382.78	382.78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
120121885-1	ALPUECH-AVANCES REMOURSABLES	1 661.89	1 661.94	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
120121890-1	LACALM-EMPRUNT ADOUR GARONNE	580.48	580.48	580.48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12117000A-1	LACALM-EMPRUNT ADOUR GARONNE	1 354.45	1 354.45	1 354.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12279000A-1	LA TERRISSE-PRET AGENCE ADOUR	546.00	546.00	546.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1841-122790 0A-1	LA TERRISSE-PRET AGENCE DE L'EAU	1 274.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total budget ASSAINISSEMENT		62 028.06	60 082.29	58 420.40	55 227.18	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40	54 844.40

Engagements de la Commune

Placer l'habitant au cœur du projet

Les assemblées de village

Le cadre de vie

- Fleurir son espace, une responsabilité collective
- Se tourner vers demain avec les Jeunes Pousses
- Repenser et mieux gérer les espaces de propreté

- Participer à la mise en place de la signalétique des rues
- Cimetières : repenser les aménagements pour les familles

506 REFORME DE L'ADRESSAGE
507 CIMETIERES

Plaques : 36000 €
Procédure : 16000 €

Le petit patrimoine

- Réhabilitation des fours
- Restauration
- Eglises

558 REHABILITATION FOURS COMMUNAUX
555 RESTAURATION PATRIMOINE
512 TRAVAUX EGLISES

Travaux : 40000 €
Croix d'Orlhaguet : 30000 €
Sécurisation orfèvrerie

Les chemins pédestres

- L'Alpuechoise
- Le Petit Saint Cloud
- Le Bois de Guirande

560 CHEMIN DE GUIRANDE

L'animation des villages

- Les journées du Patrimoine de Pays

L'Espace de Vie Sociale

- Outil de développement au cœur du projet de territoire
- Programmation culturelle
- Animations sportives du territoire
- Aménagement des cours d'école
- Conseil municipal des jeunes

525 ACTIVITES PLEINE NATURE
564 COUR ECOLE STE GENEVIEVE
527 CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
Subventions

La Vie associative

Les services municipaux

Equipements

539 MATERIEL ROULANT

Tracteur : 65000 €
Fraise à neige : 1900 €
Portes : 40000 €

Bâtiment

551 PORTES ATELIERS MUNICIPAUX

Bureautique

531 MATERIEL INFORMATIQUE

Les projets

- Le Pôle Intergénérationnel
- Réseau de chaleur du PIG
- Cœur de Village
- Les enjeux énergétiques
- La réfection du stade
- Le bâtiment technique

523 EHPAD
565 RESEAU CHALEUR PIG
536 CŒUR DE VILLAGE
504 ECLAIRAGE PUBLIC
552 REFECTION DU STADE
522 LOCAUX TECHNIQUES

Frais ingénierie et DSP
Coût : 2534000 €
Extinction nocturne : 60000 €
Travaux : 120000 €
Etudes : 15000 €, Déconstruction :
135000 €, Frais MOE

Mise en œuvre du Schéma Directeur Assainissement

- Réfection des logements communaux
- Réhabilitation Maison Carbonnel
- Chaufferies collectives
- Les aménagements halieutiques

511 GROS ŒUVRE BATI
562 MAISON COUDERC
521 RESEAU DE CHALEUR CENTRE BOURG
561 AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES

Etudes : 65000 €, Travaux : 80000 €
Travaux : 927000 €, Frais : 98000 €

L'amélioration quotidienne du cadre de vie

Travaux de voirie

502 VOIRIE COMMUNALE
503 CHEMINS RURAUX

Travaux : 246000 €

Réseaux Benaven

559 RESEAUX SECS BENA VEN

Les Barrages

508 MISE EN SECURITE DES PLANS D'EAU

Aires de jeux

526 ESPACES DE JEUX ET AIRE MULTI-SPORTS

Communication

533 CREATION SITE INTERNET

Coût : 25000 €

Acquisition parcelle Mme Noël

Soutenir les filières qui font notre identité

Produire l'excellence

- Valorisation des circuits courts

Conforter l'attractivité touristique

- Embauche d'un(e) chargée(e) de projets
- Développement d'une maison de vélo
- Réaménagement de l'aire de camping-car
- Réaménagement de la Chêneraie
- Réfection de la piscine

542 MAISON DU VELO
549 BORNE CAMPING CAR
530 LA CHENERAIE

Permettre l'accueil de tous les publics

Acquisition de mobiliers à Alpuech
Embauche d'un gestionnaire
Réhabilitation de l'hôtel des voyageurs | L'Argence

524 PROJET BATI

540 REPRISE HOTEL DES VOYAGEURS

La place de la Commune dans son environnement territorial

La communauté de communes
Le Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Cession de la maison Guitard

En tout état de cause, il convient de prendre en compte de l'inflation, de la hausse du coût d'énergie et des coûts des travaux.

M. le Maire exprime toutefois une bonne maîtrise budgétaire.

Concernant le budget assainissement, la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement débutera dès 2023, afin de mettre à disposition de la CCACV un outil conforme, afin d'éviter un impact sur les attributions de compensation de la CCACV.

Jean-François Terrisse est nommé pilote du projet.

L'accent est mis sur le personnel éducatif et le renfort des équipes techniques.

Rappel est fait que le pôle intergénérationnel fait l'objet d'un budget annexe.

Axes de réflexion :

- *Projet incontournable : Pôle Intergénérationnel (avec lancement d'une souscription éventuelle)*
- *Priorités des projets dégagées en bureau :*
 - *Logements*
 - *Dynamique à poursuivre de façon mesurée sur les routes et chemins ruraux*
 - *Projet éducatif du territoire*
 - *Développement autour de la culture, du sport*
 - *Assainissement, dont Benaven*
- *Différer le projet Cœur de Village au besoin, mais assurer Alpuech et Benaven suite aux travaux réalisés dans ces bourgs.*
- *Réalisation d'un plan de sobriété énergétique*

Enfin, M. le Maire précise que le vote du budget est fixé au 06 avril 2023.

Modification du temps de travail

Au service restauration scolaire, Annie DELBOUIS effectue ses missions à hauteur de 28 heures hebdomadaires.

Josiane PUECH a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2023.

Annie DELBOUIS souhaite augmenter son temps de travail et ainsi passer à 35 heures à partir du 27 mars 2023.

Prenant en compte les tâches à effectuer, une décision favorable est apportée.

Toutefois, dans la Fonction Publique Territoriale, lorsque la modification horaire est égale ou supérieure à 10%, il convient de saisir le comité social territorial du Centre de Gestion de l'Aveyron.

La prochaine commission du CST est prévue le 22 mars 2023.

Le dossier d'Annie DELBOUIS a donc été transmis. La décision finale sera prise suite à l'avis de cette instance consultative.

Contrat de projet pour la gestion du gîte à Alpuech

La commune, pour ses besoins, a souhaité recruter un chargé d'accueil et responsable établissements touristiques, afin d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement touristique et de dynamisation d'un territoire.

Ce chargé de projet aurait pour principales missions :

- La gestion du gîte à Alpuech
 - o Etude préalable sur l'achat du mobilier
 - o Montage du mobilier à réception
 - o Organisation du fonctionnement
 - o Accueil/réservations
 - o Entretien courants (ménage, draps, couettes ...)
 - o Prestation petits-déjeuners
- La gestion du gîte communal de Sainte-Geneviève
- La gestion des campings de Sainte-Geneviève et Lacalm
 - o Préparer les équipements avant l'ouverture de la saison,
 - o Accueillir les vacanciers et gérer les réservations et les encaissements,
 - o Informer sur les activités culturelles, sportives et animations du territoire,
 - o Assurer le protocole de nettoyage des sanitaires au quotidien et du linge,
 - o Exécuter les petits travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration.
 - o Procéder à l'hivernage des équipements.
- La gestion de l'aire de camping-car de Sainte-Geneviève
- Assurer une communication adaptée au territoire, de promotion des hébergements

Le planning de cet agent serait annualisé pour prendre en compte les différences entre la basse-saison et haute-saison.

Il convient de créer un poste à compter du 1^{er} mai 2023 en contrat de projet pour une durée de 3 ans renouvelable et faire un contrat saisonnier du 20 mars au 1^{er} mai 2023 dans l'attente de la mise en place administrative du contrat de projet (délai d'un mois pour création de poste).

M. le Maire demande au Conseil :

- De valider ce recrutement,
- De le mandater pour conclure tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est par ailleurs précisé que des fuites ont été identifiées au niveau de l'étanchéité de la cheminée sur le bâti d'Alpuech.

Informations communautaires

Au jour de la séance, M. le Maire délivre l'information communautaire suivante :

- o De l'eau potable et des études en cours à ce sujet : Au regard de la difficulté rencontrée sur le Carladez et des perspectives à venir, la CCACV mène une étude de grande ampleur sur le diagnostic de la ressource. Au travers d'un cahier des charges établi avec l'aide du PNR, il s'agit de sélectionner un bureau d'études permettant de connaître la qualité de nos ressources, de définir les aménagements à mettre en œuvre (réserves, etc.) et projeter un plan d'investissement (un certain nombre de fermes ou de hameaux ne sont pas alimentés en eau potable) sur une perspective longue. Une réflexion est aussi menée sur les aides potentielles concernant l'acquisition par les usagers de collecteurs en eau pluviale pour usage domestique simple (sanitaire, jardin, etc.).
- o Conseil et accompagnement numérique

Autres informations et questions diverses

- Événements pendant la Coupe du monde de rugby 2023 et jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- Ogénie, site au service de la vie sociale des seniors
- Exercice de l'armée « Orion 2023 »
- Loyers bloqués pour les passoires thermiques
- Mise en place des formations prévention du suicide

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire lève la séance à 23h20.

Certifié affiché

Le 05 avril 2023,

Le Maire,
Jean VALADIER

La secrétaire de séance,
Lucile NUGON